



Le produit supérieur contre guêpes et fourmis

- + Pas d'agitation des guêpes
- + Aussi contre le frelon asiatique
- + Idéal pour les endroits où l'application de liquides n'est pas souhaitable



envu[™]



Insecticide



Poudre unique à large spectre

Ficam® D est idéal pour lutter contre les fourmis, les guêpes et les nids de frelons. Ficam® D offre une excellente alternative à l'alternance des pyréthroïdes synthétiques en ce qui concerne la gestion anti-résistance. La formulation prouvée de Ficam® D contient du bendiocarbe, un extrait naturel de la noix de galle, qui pousse notamment sur les chênes. En Angleterre, Ficam® D est la poudre pour poudrage la plus utilisée depuis plus de 30 ans. Ficam® D est photostable, si bien qu'il ne perd pas son efficacité sous l'effet de la lumière. Le produit n'est pas absorbé par les éléments poreux. Si l'on ne touche pas aux parties traitées, le produit reste actif durant des semaines.

Méthode d'application

À appliquer avec un pulvérisateur de poudre (manuelle et/ou motorisée).

Domaine d'application

Intérieur.

Spectre d'action

- Guêpes
- Nids de frelons et de frelons asiatiques
- Fourmis

Conditionnement

Seau de 3 kg.



Dose

Organismes ciblés	Dosage	Domaine d'application	Nombre d'applications
Vespinae: nids de guêpes et frelons asiatiques	<p>Pour les nids de guêpes accessibles : utiliser 20 à 60 g par nid, selon sa taille.</p> <p>Pour les nids de guêpes inaccessibles ou cachés: répartir 20 à 60 g sur les points d'entrée identifiés du nid.</p> <p>Pour les nids de frelons asiatiques : utiliser 20 à 60 g par nid, selon sa taille.</p>	Intérieur	11 applications maximum par an
Formicidae: fourmis (adultes)	Appliquer directement sur les fourmis à raison de 10 à 20 g de produit par mètre carré.		



Envu Benelux
De Kleetlaan 4
1831 Diegem (Machelen), Belgique
envu.com

Pour plus d'informations sur les produits, consulter : www.envu.com

UTILISEZ LES PRODUITS BIOCIDES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LE MODE D'EMPLOI.

Composition : 1,289% Bendiocarbe w/w (1,25% w/w pur).
Formulation : poudre pour poudrage (DP).
Numéro d'autorisation : BE: BE2018-0028 - LUX: 351/17/L-000 - NL: NL-0004426-0000

2023_04